N° 168 — 26e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Samedi 30 Mai 1914

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Daubenton, 24.
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale.

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

AUCUN FOUET

Que les ultra-cléricaux de notre région — et d'ailleurs — voient volontiers pour des collectivistes révolutionnaires, voilà qui n'est pas douteux, et M. Salvetti, candidat de la *Croix* à Tourcoing, en sait quelque chose, puisqu'il en a fait publiquement l'aveu. Mais les résultats de cette tactique d'aveugles — d'aveugles qui seraient en même temps sourds — étant apparus déplorables à l'usage, la *Croix*, imitant son ami Saint-Pierre, renie chaque matin la politique du pire et jure que jamais elle n'a joué avec elle. Je réverais pour notre confrère une attitude plus lière. Que diable, quand on a commis une faute on l'avoue. Tel est du moins le conseil que donnent quotidiennement aux pécheurs dans les confessionnaux de Lille et d'ailleurs, d'honorables et indulgents ecclésiastiques. Nos confrères de la *Croix* seraient-ils, par hasard, de ces mécréants qui ne vont jamais à confesse ? Dieu garde le *Croix* d'une ai redoutable éventualité.

Aussi bien, je cherche en vain pourquoi la *Croix* n'avouerait point, car enfin quand ses amis, décidés à tout conserver, même ce qu'il y a de mal dans la société, donnent leurs suffrages à des gens qui sont décidés à tout détruire, même ce qu'il y a de bon dans la société, ils restent fidèles à eux-mêmes et à leur attitude traditionnelle. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Histoire.

Rappelez-vous donc, confrère, ce qui se passa en 1789, à la Constituante. A cette époque, la royauté pouvait encore être sauvée, car il faut bien l'avouer, les Français aimaient leur roi et ne demandaient qu'à lui pardonner ses fautes. Il ne suffisait que d'un peu d'habileté. Certains monarchistes en firent preuve et voulurent consolider le trône en créant une Assemblée, une Chambre-Haute uniquement composée des ordres privilégiés. Quels sont ceux, *ô Croix*, qui s'opposèrent à ces vues si sagées ? Quels sont ceux, *ô Croix*, qui s'unirent alors aux plus violents ? Quels sont ceux, *ô Croix*, qui refusèrent le veto au roi et qui votèrent les décrets des plus violents de l'Extrême-Gauche ? Vos amis qui étaient persuadés que pour sauver la monarchie il fallait déconsidérer l'Assemblée comme aujourd'hui ils sont persuadés que pour démolir la République il est admirable de s'allier à la révolution.

On pourrait multiplier les exemples pour montrer que la *Croix* a un beau passé et que ses amis les « ultras », dont parlait Louis XVIII, sont complètement brouillés avec le mesure et le bon sens. Mais encore une fois pourquoi donc la *Croix* se défend-elle d'employer une méthode à laquelle ses amis sont toujours restés si scrupuleusement fidèles ? Et surtout pourquoi — sinon pour intervertir les responsabilités — nous accuse-t-elle d'avoir fait élire le citoyen Inghels ? Si le citoyen Inghels — répétons-le, après le propre candidat de la *Croix*, M. Salvetti — a distancé M. Dron au 1er tour, c'est parce que les cléricaux, pour abattre un homme de valeur, n'ont pas hésité à voter pour le *Sociale*, et si le citoyen Inghels ve prononcer à la Chambre pendant 4 ans — oh ! même sans parler et par sa seule présence — un réquisitoire contre le suffrage universel ou plutôt contre le mode de scrutin actuel, c'est grâce aux amis de la *Croix*.

Après tout, quel de plus naturel ? Notre confrère ne nous a-t-il pas fait savoir que le politique du juste milieu était à son sens une vaste blague ? Il y a des cléricaux, les cléricaux de la *Croix*. Bien entendu ils sont seuls à posséder la Vérité avec un v majuscule. Hors d'eux il n'y a pas un homme raisonnable. Conclusion : c'est à eux de gouverner et d'obliger les autres à penser comme eux. Vous reconnaissez la théorie. C'est celle des révolutionnaires. A la C. G. T. il y a également des cléricaux dans ce gout-là. Seul leur nom change. Ils s'appellent sans rire « le minorité consciente ». Et voilà pourquoi, *ô Croix*, nous mettons, pour notre part, dans le même saladier, les Salvetti, les Inghels, les d'Hespel, les Ragheboom et autres cléricaux blancs ou rouges. Seulement, mon cher Confrère, nous avons donné la preuve ici il y a peu de jours, que si nous les mettons dans le même saladier, nous n'en faisons pas notre régal et ne les recommandons pas à nos amis... Chez les républicains, voyez-vous, on n'aime pas plus le fouet des collectivistes que celui des cléricaux. Si vous pousser l'amour de la défaite jusqu'à vous battre vous-même, dans le fol espoir de régner un jour sur tous par la contrainte, à votre aise. Nous, nous restons avec la liberté...

MARTIN-MAMY.

LES BEAUTÉS DU SCRUTIN d'arrondissement

Un collectiviste livrait trois radicaux aux réactionnaires en échange de son siège

Notre confrère « Le Matin » publie les faits ci-dessous qui feront désirer plus ardemment la réforme électorale :

Le citoyen Lissac, socialiste unifié, est, depuis le scrutin de ballottage, député de Saint-Claude.

Dans la majorité qui a assuré le succès du citoyen Lissac entrèrent 3 000 voix libérales. Le citoyen Lissac est un « mal élu » de plus dans son parti. Mais il a eu l'être de la manière la plus originale. Alors que ses apparels recevaient sans rien donner en échange, lui, il a sinon donné du moins promis. Et que ne promettait-il pas ! Pas moins de trois sièges à prendre sur les radicaux si les libéraux lui livraient la succession de M. Berthod, radical-socialiste sortant.

Si invraisemblable que soit l'histoire, elle est vraie.

C'étaient les sièges pour lesquels MM. Maurice Bernard, Marc Réville et Charles Dumont étaient en ballottage à Besançon, à Montbéliard et à Poligny, que le citoyen Lissac avait choisie comme monnaie d'échange. Il offrait aux libéraux d'y faire triompher leurs candidats en retour de leur appui à Saint-Claude.

Le marché fut conclu. Avec une honnêteté scrupuleuse, le citoyen Lissac chercha à tenir ses engagements.

Il s'en fut personnellement dans l'arrondissement de Poligny, pour engager les socialistes à voter contre le républicain, pour le libéral. Aux socialistes du Doubs, il adressait une lettre que voici :

« Comme vous le savez, aux élections du 26 dernier, j'arrive en tête avec 457 voix d'avance sur M. Berthod et je tiens à vous signaler la conduite du parti radical de notre arrondissement qui, en vue du second tour, a cherché à arracher le désistement de Goudard (Alliance démocratique) et à faire bloc contre moi. L'accord n'a pu se faire. Berthod se présente donc à nouveau, et pour sa deuxième entrée en bataille, ses affiches sont une insulte au parti et à la fédération.

« J'ai tenu à vous signaler cette attitude pour vous faire voir ce dont sont capables nos radicaux de notre région, et peut-être ces faits seront-ils de nature à vous fixer sur la conduite que vous aurez à tenir, par réciprocité, vis-à-vis des radicaux de chez vous pour le 10 courant.

« Personnellement, je serais heureux du maintien des candidatures socialistes, estimant que nous n'avons rien à accorder à des adversaires aussi déloyaux. »

L'affaire ne réussit qu'à moitié. Le citoyen Lissac fut élu. C'était, pour lui, l'essentiel. Mais les trois libéraux a compensateurs » furent battus.

Une fois encore, les libéraux avaient été dupes. Eux-mêmes avouent aujourd'hui, dans leurs journaux, et leur complicité et leur erreur.

Ils vitupèrent les socialistes de Besançon, de Montbéliard et de Poligny, qui n'ont pas « marché ». Par contre, ils rendent hommage à ceux de Saint-Claude, et en particulier à M. Lissac, qui « a tenu ses engagements ».

INFORMATIONS POLITIQUES

LA SITUATION MINISTERIELLE

Paris, 29 mai.

Dans les milieux radicaux, on est convaincu que M. Gaston Doumergue, en présence de certaines exigences, notamment en ce qui concerne la loi de trois ans, sera démissionnaire mardi matin.

Le bureau du comité exécutif du parti radical et radical socialiste se réunit cet après-midi à l'effet d'examiner la situation politique. Il est vaisi d'un ordre du jour, qui, s'il est voté, sera transmis immédiatement au groupe parlementaire du parti radical unifié lequel doit se réunir lundi.

Cet ordre du jour invite les députés adhérents au parti radical unifié à exiger du gouvernement :

1° Le retour à la loi de deux ans par le libération de la classe 1913 au 1er octobre 1915.

2° L'impôt sur le revenu avec déclaration contrôlée.

DÉCLARATIONS DE M. AJAM

M. Ajam, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, présidait hier à Tunis, le congrès des pêches maritimes. Ce matin, il visitait l'arsenal de Bizerte, quand le président de la Fédération de l'union générale des Corses et amis de la Corse interrogea le ministre au sujet de la suppression prochaine du service Tunis-Corse, effectué par la Compagnie transatlantique. M. Ajam demanda au président de la fédération de lui fournir une note à ce sujet. Puis il ajouta :

« Je vous promets d'en tenir le plus grand compte et si le cabinet démissionne à la rentrée, ce qui est probable, je passerai la consigne à mon successeur. »

Le récit de cette interview est publié à Tunis par la « Dépêche tunisienne ».

La municipalité de Southampton A SAINT-MALO

Saint-Malo, 29 mai.

Une délégation de la municipalité de Southampton, répondant à l'invitation de celle de Saint-Malo, est arrivée dans notre ville, où elle assistera demain aux fêtes organisées en l'honneur de M. Poincaré. Cette délégation a été reçue à la mairie, à la sous-préfecture et à la Chambre de commerce.

LES FRAUDES électorales DE LILLE

Le juge continue son enquête Les fantômes protestent ... et l'adjoint s'obstine

L'affaire des fraudes électorales de Lille menace de s'éterniser. Nous l'avons suivie patiemment et force nous est de constater qu'après dix-neuf jours d'enquête, elle apparaît comme aussi inextricable qu'au premier jour.

M. le juge d'instruction Gobert nous disait tout récemment que tant que les quatre individus arrêtés le 10 mai, de Klaedts, Gallet, Kain et Vilain, refuseraient de démasquer leurs complices, l'enquête piétinerait sur place. M. Gobert ajoutait que l'affaire revêtant un caractère politique, il lui était impossible d'enquêter en Belgique et que c'était pourtant là que gisait le secret des tristes machinations ourdies par les saboteurs des élections françaises.

Ces simples déclarations suffisent à expliquer les inévitables lenteurs d'une enquête conduite très consciencieusement par un excellent magistrat.

Mais M. Gobert dont la patience est sans limite, n'a pas renoncé à découvrir, sinon la vérité totale, tout au moins des lambeaux de vérité.

Les collectivistes qui se sont portés partie civile lui fournissent des indications très précises. Il lui ont présenté toute une liste d'électeurs « fantômes ».

Chaque jour la liste s'allonge. Et chaque jour les protestations affluent.

Les protestataires d'hier sont MM. Victor Debouf, Charles Goutier, Joseph Herbette, Joseph Paquet, G. Langelin, Léon Mailleric, Jules Peyron, Denis Ramel, Edouard Fasseu, François Cardon, Charles Casdron, Benoit Desrumaux, Victor Chevalier.

Que valent ces protestations ?

Nous n'avons pas qualité pour nous prononcer sur ce point.

Le juge seul possède les éléments d'information qui permettent d'exercer un contrôle rigoureux.

Attendons qu'il nous fasse connaître les résultats de ses investigations et qu'il nous dise si les électeurs dénoncés par les collectivistes sont des électeurs fantômes ou des électeurs tout court.

Et M. l'adjoint ?

Nous écrivions l'autre jour que la justice étant saisie de l'affaire des fraudes électorales de Lille, il ne fallait prêter beaucoup d'importance aux commérages lorcément tendancieux des intéressés.

Encore faut-il ne pas tomber d'un excès regrettable dans un excès plus regrettable encore.

Or, il existe à Lille un homme pour qui l'affaire des fraudes électorales n'existe pas et n'a jamais existé. Nous voulons parler de M. Binauld, adjoint délégué au service des élections, qui a laissé le maire donner sa démission le lendemain de la découverte du scandale et qui est demeuré tranquillement à son poste.

Les amis de M. Charles Delesalle regrettent que celui-ci ait donné sa démission sans que ce geste s'imposât et lui reprochent d'avoir pris les choses au tragique. Ce n'est pas à M. Binauld qu'ils pourraient adresser un pareil reproche. M. Binauld a de l'estomac. Il en a vu d'autres apparement. Et cependant que M. Delesalle use son encre et son papier pour répondre à des adversaires politiques qui doivent sourire de la complaisance avec laquelle il se prête à ces exercices épistolaires, M. Binauld se frotte les mains. Ses défenseurs — car M. Binauld dédaigne de se défendre, mais il a des amis qui se substituent volontiers à lui — allèguent qu'il ne suffit pas d'accuser un homme mais qu'il faut apporter des preuves. Rien de plus exact.

Mais en admettant que M. Binauld soit demeuré étranger aux tripotages dont on l'accuse, ce n'est pas une raison pour conserver des fonctions pendant toute la durée de l'instruction. Après avoir démissionné, M. Binauld aurait eu le loisir de confondre ses accusateurs. Il n'aurait pas manqué de sommer ceux-ci de prouver que leurs allégations reposaient sur des faits dûment contrôlés.

Son attitude est élégante.

Il a préféré conserver ses fonctions. Mais il ne s'est pas aperçu qu'en ce faisant, il fournissait à ses accusateurs de nouvelles armes. En démissionnant, il ne « plaidait » pas coupable, puisque M. Ch. Delesalle a démissionné et que personne ne l'accuse plus.

Il témoignait publiquement de son désir de voir faire la lumière. C'est ainsi que les honnêtes gens causent interprété sa décision. Il est regrettable qu'il ne l'ait pas compris ou qu'il n'ait pas voulu le comprendre.

ECHOS

Personnages légendaires.

Théophraste Renaudeur, du « Ruy Blas », signale quelques « personnages légendaires de la rubrique des faits divers ». Ce sont :

« L'Energumène, la Proxénète, la Triste aire, le Fou de l'Elysée, le Courageux agent, l'Aventurière, le Pharmacien qui fit un pansement provisoire, l'Infidèle cotoyer, la Ténébreuse affaire, la Piste sérieuse, le Joli monde, le Singulier ménage, la Vieille connaissance, la Bonne capture, le sieur X..., l'individu disant se nommer..., le Malfaiteur de la pire espèce, le Bandit redouté, le Forcené qui oppose la plus vive résistance, l'Agent qui a été cruellement mordu au pouce, le Puissant doué d'une force peu commune, l'individu vêtu comme un employé de commerce, la Pièce anatomique, le Pénible trouvaille, le Volumineux paquet. »

UNE CATASTROPHE MARITIME

Le transatlantique "Empress of Ireland" entre en collision avec un charbonnier et sombre dans le Saint-Laurent.

Il y aurait de 800 à 1000 noyés

L'un des plus beaux transatlantiques de la Canadian Pacific R. Cie, l'*Empress-of-Ireland*, a sombré hier matin par suite d'une collision avec un navire charbonnier dans l'estuaire du Saint-Laurent (Canada). Le nombre des victimes est encore inconnu, mais on craint d'avoir à déplorer de huit cents à mille morts. Voici les télégrammes qui sont parvenus sur cette catastrophe aussi désastreuse que celle du *Titanic* en avril 1912.

LA CATASTROPHE

Londres, 29 mai.

Vers 3 heures du matin, la station radiotélégraphique de Father-Point, dans l'estuaire du Saint-Laurent, transmettait à la station centrale de Québec un message d'après lequel il venait de recevoir le signal S. O. S. transmis par le H. G. L. B., ce qui signifiait « l'*Empress-of-Ireland* en détresse ». Le signal en question avait été également reçu par le navire du gouvernement canadien l'*Eréka* du service fluvial qui y avait répondu, mais presque immédiatement l'*Empress-of-Ireland* avait cessé de répondre.

L'*Eréka* et le *Lady-Evelyn* s'étaient immédiatement portés au secours du transatlantique qui avait été abordé par un charbonnier, le *Storstad*, par plein brouillard, entre 2 heures et demie et 3 heures moins le quart du matin. Les deux navires accourus au secours purent sauver 420 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, qui furent immédiatement transportés et débarqués à Rimouski.

Rimouski

Rimouski, ou Saint-Germain-de-Rimouski, chef-lieu du comté de Rimouski, est une petite ville de près de 4.000 habitants, qui se trouve sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, à 265 kilomètres au nord-est de Québec. Elle a des bains de mer très fréquentés à la saison. A une faible distance, en large, se trouve la jolie petite île de Saint-Barnabé qu'on peut gagner à pied à marée basse.

L'"Empress-of-Ireland"

L'*Empress-of-Ireland* avait quitté Québec hier soir vers 4 heures de l'après-midi. Ce transatlantique construit en 1906 à Glasgow par les chantiers Fairfield, était un navire à deux hélices de 14.191 tonneaux et de 165 mètres de long. Il appartenait à la Canadian Pacific Railway Cie et avait Liverpool comme port d'attache. Il se rendait en Angleterre et décongédiait le Saint-Laurent par un brouillard épais quand la catastrophe se produisit. A 2 heures et demie du matin, tous les passagers étaient couchés, et comme d'après les premiers renseignements le navire a coulé en une dizaine de minutes, on comprend que le nombre des victimes soit considérable. En dehors de l'équipage, il y avait à bord du paquebot un millier de passagers. Dans le désarroi produit par la catastrophe, il est impossible de fixer le nombre des morts, mais il faut craindre que le chiffre ne soit entre 800 et 1.000.

L'*Empress-of-Ireland* pouvait transporter 350 passagers de 1re classe, 350 de 2e classe et 1.000 de 3e classe. Rien n'avait été négligé pour faire des paquebots de ce type des navires non seulement confortables, mais extrêmement rapides. La traversée de Liverpool à Québec était effectuée en six jours environ.

L'*Empress-of-Ireland* était muni des derniers perfectionnements et comportait une installation de signaux sous-marins.

L'*Empress-of-Ireland* avait embarqué, 90 passagers en première classe, 250 en deuxième classe et 650 en troisième classe, soit 990 voyageurs. L'équipage se composait de 432 hommes.

Le capitaine de l'"Empress-of-Ireland"

L'*Empress-of-Ireland* était commandé par le capitaine Kendall qui effectuait son premier ou l'un de ses premiers voyages. Le transatlantique canadien était jusqu'il y a peu de temps, commandé par le capitaine Forster.

Le capitaine Kendalle serait au nombre des survivants.

Les disparus

On signale, parmi les disparus, sir Henry Seton-Kerr, ancien membre du Parlement anglais. Sir Henry, né en 1853, était un fanatique des sports et un écrivain distingué. Il avait publié notamment l'*Appel aux armes*, *Mes vacances sportives* et un grand nombre d'articles, dans les revues, sur divers sports. Il y avait également à bord de nombreux membres de l'Armée du salut qui rentraient en Angleterre.

Au nombre des passagers du paquebot se trouvait le fils cadet du célèbre comédien Irving, Lawrence Irving, lui-même acteur très connu, qui s'était embarqué avec sa femme.

Le navire abordeur

Le *Storstad*, commandé par le [illegible] Andreesen, est un navire de 6.028 [illegible] construit à Newcastle par la maison [illegible] trong-Whitworth et Cie en 1911. Il [illegible] tient à une compagnie norvégienne [illegible] son Klavenesse et Cie, et a pour port [illegible] che Christiania.

Le *Storstad* avait quitté Venise [illegible] avril, et était arrivé à Québec le 18 [illegible]

Le *Storstad* aborda l'*Empress-of-Ireland* par le flanc dans ses œuvres vives.

Le navire abordeur aurait, d'après les télégrammes reçus, peu souffert, et [illegible] ver un certain nombre de personnes.

La catastrophe s'est produite à 50 [illegible] à l'est de Father-Point.

A Liverpool

Liverpool, 29 [illegible]

Des scènes douloureuses ont [illegible] Liverpool où la foule assiège les bureaux de la Canadian Pacific Railway Cie à laquelle appartenait l'*Empress-of-Ireland*, [illegible] tenir des suppléments d'information.

Jusqu'à présent on n'a reçu ici [illegible] confirmation officielle.

Télégramme officiel

L'agence parisienne de la Canadian Pacific Railway Cie a reçu cet après-midi, trois heures, le télégramme [illegible] vant :

« L'*Empress-of-Ireland*, qui était [illegible] Québec hier soir à quatre heures, a été en collision ce matin, à deux [illegible] le, avec le bateau-charbonnier [illegible] Father-Point, et a sombré immédiatement. Deux vapeurs ne sont immédiatement [illegible] lieu de la collision. Beaucoup de [illegible] ont été sauvés et débarqués à Rimouski.

LES MORTS

New-York, 29 [illegible]

Selon une dépêche reçue par [illegible] agence de presse de Rimouski, 1.000 [illegible] pert dans le désastre de l'*Empress-of-Ireland*. Quatre cents personnes seulement ont été sauvées.

(Dans la catastrophe du *Titanic*, le [illegible] tre des morts avait dépassé 1.400).

Londres, 29 [illegible]

Le chiffre des morts serait de 850.

L'émotion est extrême à Londres. L'*Empress-of-Ireland* avait de nombreux Anglais à son bord.

(Voir la suite en DERNIÈRE HEURE.)

Le Président de la République EN BRETAGNE

Le départ de Paris

Paris, 29 mai.

En vertu d'une tradition qui remonte exactement à quarante ans, l'Union des sociétés de gymnastique de France donne une fête fédérale annuelle le lundi de la Pentecôte. Le président Carnot décidait d'assister chaque année, à cette réunion de la jeunesse française, et ses successeurs ont régulièrement tenu à suivre cet exemple. [illegible] donc pour se conformer à une patriotique coutume que M. Poincaré, malgré l'extrême coïncidence qui fait tomber [illegible] ce jour l'ouverture de la législature nouvelle, sera lundi prochain, 1er juin, à Rennes, ville désignée pour être en 1914 le rendez-vous des gymnastes de France.

La visite prévue du chef de l'Etat à la capitale de l'ancienne Bretagne lui a vaut pressantes sollicitations de la part des parlementaires bretons. Le Président ne peut les accueillir toutes, sans dépasser les limites du voyage qu'il s'était fixée. Il a accepté du moins de séjourner dans chacune des sous-préfectures d'Ille-et-Vilaine : Vitré, Saint-Malo, Montfort, Fougères, et de pousser jusqu'à Saint-Brieuc, afin de [illegible] rêter sur sa route dans la chef-lieu de la Mayenne. Si le Maine ne reçoit pas, [illegible] me titre que Laval, la ville du Président de la République, c'est pour diverses raisons dont l'une est suffisante : le maine a échoué aux dernières élections législatives, est démissionnaire, et le Maine n'a pas actuellement de municipalité. A son [illegible] en gare de cette ville, le Président de la République a été salué dans son wagon par MM. Bordes, préfet de la Sarthe, [illegible] nateur, et Boutté, ancien député.

Le voyage présidentiel commence dès [illegible] d'hui par Laval et Vitré.

M. Raymond Poincaré a quitté Paris [illegible] matin à 10 heures 20, par la gare [illegible] lidée.

Après s'être entretenu [illegible] avec le président du conseil [illegible] pris place dans le [illegible] spécial avec les [illegible] généraux du [illegible] sous-secrétaire d'[illegible] général [illegible] lieu du [illegible]

Chronique Documentaire

La péréquation de l'impôt foncier

A partir du 1er janvier 1915, la contribution foncière des propriétés non bâties va devenir un impôt de quotité, son taux est fixé à 4 % du revenu imposable, ce dernier étant égal aux 4/5 du revenu assigné aux propriétés. L'Etat fait en outre remise totale de sa part aux côtes inférieures à huit francs, diminue de 8 francs celles de 8 à 16 francs, sous la double condition que les terres ainsi dégrevées soient cultivées par leurs propriétaires et que leur cote personnelle-mobilière ne dépasse pas vingt francs, quant à la part de l'Etat.

REVENU FONCIER & VALEUR VÉNALE

L'article 3 de la loi de finances du 31 décembre 1907 a prescrit la détermination du revenu des propriétés foncières non bâties ; les évaluations ont été dressées, dans chaque commune, après audition facultative des intéressés, d'après un tarif établi par nature de cultures ou de propriétés ou à l'aide de baux authentiques, de déclarations verbales enregistrées. Les résultats ont été communiqués aux intéressés, qui ont eu un délai de deux mois pour présenter leurs observations ; la valeur locative ainsi déterminée s'est élevée à 2.045.808.150 francs. L'Administration des Contributions directes ne s'est pas contentée de déterminer la valeur locative du revenu des propriétés non bâties, elle a apprécié en même temps leur valeur vénale. Toutefois, cette dernière évaluation, effectuée dans un but purement statistique, n'a pas été soumise aux intéressés et ne présente pas les mêmes garanties que celle des valeurs locatives. Quoi qu'il en soit, cette valeur vénale a été estimée globalement à 62.793.054.383 francs, dont 62.037.368.427 francs pour les terres labourables et 12.983.659.261 francs pour les prés, prairies naturelles, harbagés et pâturages. D'après les évaluations officielles, la valeur locative moyenne à l'hectare est, en France, de 46 francs pour les terres labourables, de 65 francs pour les prés ; leur valeur vénale moyenne est fixée à 1388 et 1878 fr.

Ces chiffres ne manqueront pas d'étonner nos cultivateurs ; notons, pour être complet, que, d'après les mêmes calculs, les valeurs vénales à l'hectare sont, dans le département du Nord, de 4332 francs pour les terres labourables, de 4453 francs pour les prés.

REVISIONS VIRENNALES

Les évaluations servant de base à la contribution foncière des propriétés non bâties seront revisées, dans chaque commune, tous les vingt ans ; les communes du chaque département seront réparties en vingt séries et, tous les ans, les évaluations seront revisées dans les communes d'une série. Il sera établi, à cet effet, des commissions composées du contrôleur des contributions directes, du maire et de cinq classificateurs fonciers, choisis par le Préfet, sur une liste de dix noms dressée par le Conseil municipal ; ces commissions fonctionneront régulièrement à partir de l'année 1920. Le maire, d'une part, le directeur départemental des contributions directes de l'autre, pourront faire appel de leurs décisions devant une commission, dite centrale, qui siégera au ministère des finances. Les propriétaires auront également droit de recours devant la commission centrale. En dehors de ces revisions virennales, des revisions exceptionnelles pourront avoir lieu, à titre transitoire, du 1er juin 1905 au 30 juin 1907, sur la demande des maires ou des propriétaires intéressés.

A partir du 1er juillet 1907, ce droit n'appartiendra plus qu'au maire, en cas de déprécation importante de la propriété foncière et, à l'Administration, en cas de plus-value notable.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

La valeur locative totale des propriétés passibles de l'impôt atteint, avons-nous dit, 2.045.803.150 francs ; les 4/5 de cette valeur étant de 1.636.642.520 francs, l'application du taux de 4 % fait ressortir le produit de la contribution à 65.465.701 francs. La part de l'Etat dans l'impôt foncier, pour 1914, étant de 115.244.784 francs, la diminution ressort à 49.779.083 francs, ou, en chiffres ronds, à 50 millions. Ces 50 millions comprennent 14 millions de remises aux petites cotes et 36 millions de dégrèvements généraux. La culture a accueilli ces résultats avec plaisir, qu'elle veille avec soucl à ce que, sous couleur de taxes sur les bénéfices agricoles, on ne vienne à le grever d'une somme supérieure à l'allégement que lui procure la péréquation de l'impôt foncier.

BERTAL.

La situation au Maroc

Tanger, 29 mai.

Le général Lyautey est arrivé hier à Rabat où il s'est rencontré avec le colonel espagnol Echagüe, qui vient remettre au sultan, de la part du roi Alphonse, le collier de Charles III.

Dans la région de Taza les démarches pacifiques des tribus se multiplient. Le général Baumgarten envoie son groupe mobile au milieu des Branès qui se déclarent prêts à se soumettre.

Dans la région de Méquinez où commande le général Henrys, la situation est plus troublée. L'attitude des Zaïan nécessite de nouvelles mesures militaires. Une attaque des Zaïan-Mrabin a été repoussée hier par le groupe mobile du colonel Claustel.